

**Le projet de décret de l'EPCS « Consortium », créé comme PRES, et celui de la convention constitutive associée viennent d'être diffusés (voir intranet de l'INRA).**

**Au regard des revendications de la CFDT-INRA, exprimées à l'automne, l'opportunité que pouvait constituer le rapprochement Enseignement supérieur – Recherche en agronomie n'a pas été saisi :**

1. *La place de la recherche plus fondamentale ne semble pas assurée (ce qui est inquiétant dans le contexte de possible création d'un Institut du Vivant)*
2. *L'ensemble des écoles et des organismes de recherche du domaine n'est pas pris en compte, avec un risque majeur quant à l'existence des « petites » structures*
3. *Le Ministère en charge de l'Environnement n'est pas intégré au processus*
4. *La dimension européenne de l'organisation de la Recherche est présente sous forme de vœux pieux*
5. *Les carrières ne sont pas concernées, notamment celles des personnes en CDD dont la sécurisation du parcours professionnel n'est pas évoquée.*

**Autant d'occasions ratées pour faire avancer nos métiers et leurs conditions d'exercice.**

**Globalement, le projet n'a jamais été négocié, au sens fort de ce terme, comme l'a reconnu elle-même la Présidente de l'INRA.**

La consultation des Conseils Scientifiques de Départements et de Centres, a essentiellement consisté en l'expression du plus grand doute sur ce projet *\_qu'y a-t-il dans la coquille ?\_*, y compris de la part des membres extérieurs. Ce n'est sans doute pas sans raison que le collège de Direction entame une nouvelle tournée dans les centres pour tenter de convaincre.

**Aujourd'hui, ce projet doit être lu en fonction du discours du Président de la République qui déclare vouloir transformer les EPST en agences de moyens. Que restera-t-il de l'INRA, alors que l'EPCS Consortium s'appropriera des fonctions jusqu'alors dévolues à l'Institut, comme la stratégie ?**

Quel sera le rôle des instances scientifiques et de formation des organismes de recherche et des Etablissements d'enseignement, alors que seuls un Conseil d'Administration et un Comité d'Orientation Stratégique sont créés ? Comment comprendre que les projets de recherche soient « bottom-up » (CA du 23 octobre 2008) dans ces conditions ?

Le Conseil d'Administration du PRES – EPCS – Consortium sera constitué au plus de 30 personnes, dont 8 seront élues parmi les chercheurs, enseignants-chercheurs (y compris Ingénieurs et Techniciens), doctorants. Au-delà de la faible représentation globale du personnel, certaines décisions importantes seront prises par les seuls membres fondateurs (article 8 du projet de décret). De plus, la phase constitutive (10 mois) se fera en dehors de toute représentation du personnel : ainsi le choix du (de la) Président(e) et des Vices-Président(e)s, l'adoption du règlement intérieur, se feront avec les seuls membres fondateurs ou désignés par eux. Des décisions autres sont également possibles (articles 17 et 18 du projet de décret).

**La CFDT-INRA s'oppose à la mise en œuvre de ce projet, qui ne prend pas en compte les questions posées aujourd'hui au monde agronomique, qui n'est pas bâti à partir d'une négociation et qui conduit à un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) dont la gouvernance échappera au personnel.**

**Comment pouvons-nous avoir confiance en la parole de responsables politiques qui attaquent la recherche et l'enseignement supérieur avec véhémence, dans le silence – complice ?- des responsables d'Etablissement ?**